

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 921

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 12

Compléter la première phrase de l'alinéa 65 par les mots:

« applicables à cette métropole ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement précisant le champ de l'habilitation du Gouvernement à légiférer par ordonnance.